

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 9 FÉVRIER 2021**, À 16 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI 5 FÉVRIER 2021.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, C. Cousineau, B. Cowan, E. Stork et D. Webb formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

Monsieur le maire Belvedere souhaite la bienvenue à tous les citoyennes et les citoyens présents à l'occasion de la présente séance ordinaire du conseil municipal. Cette séance se tient exceptionnellement à 16 h 00 en raison du couvre-feu et se déroule sans la présence du public en raison de l'alerte maximale donnée par le gouvernement du Québec pour limiter la propagation de la COVID-19.

Dans le respect des règles des gouvernements, il y a seulement trois personnes dans la salle du conseil. Monsieur le maire est accompagné par le directeur général de la Ville, monsieur Robert-F. Weemaes et par la greffière, Me Caroline Thibault.

En vidéoconférence, nous avons tous les membres du conseil qui participe à la séance de leurs résidences.

Monsieur le maire fait un rappelle que les questions peuvent être soumises par écrit avec le formulaire qui se trouve sur le site web de la Ville et que les citoyens ont jusqu'à midi le jour de la séance pour le remplir.

Monsieur le maire fait une mise à jour concernant la reprise de certaines activités. Il fait également le point sur une question reçue à la séance ordinaire du 19 janvier 2021 concernant la situation de la résidence Le Cambridge.

2021-070 APPROBATION – ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec la modification suivante :

- Retrait et report du sujet inscrit à l'item 10.11 ;
- Ajout d'un sujet sous varia 60.01 : Proclamation – Semaine du 15 au 19 février 2021 comme étant la semaine des « Journées de la persévérance scolaire à Pointe-Claire ».

2021-071 ADHÉSION – DÉCLARATION D'ENGAGEMENT AYANT POUR THÈME « LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE »

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QUE la liberté d'expression est fondamentale dans une société démocratique, et ce, dans le respect de la personne et le droit de toutes et de tous d'avoir et d'exprimer ses opinions ;

ATTENDU QUE conformément à leur mandat collectif les élu·es et élus prennent des décisions, font des choix et proposent des recommandations au nom de toutes et de tous ;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions ;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse est fondée sur un respect mutuel entre les gouvernants et ceux et celles qui sont gouvernés ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élu·es et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élu·es municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élu·es et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élu·es et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

2021-072

HOMMAGE À MADAME ANTOINETTE SCARANO

ATTENDU QU'Antoinette Scarano, résidente de longue date à Pointe-Claire, était reconnue pour son engagement et son soutien continu au sein de divers œuvres caritatives et d'organismes locaux dans l'Ouest-de-l'Île ;

ATTENDU QUE sa remarquable contribution, ainsi que sa passion et son énergie pour aider les personnes dans le besoin furent un modèle pour la communauté de l'Ouest-de-l'Île; et c'est pour cette raison que la Ville de Pointe-Claire souhaite rendre hommage à sa mémoire ;

ATTENDU QU'Antoinette Scarano laisse derrière elle un héritage d'altruisme, de dévouement et de compassion qui nous l'espérons servira d'inspiration pour l'ensemble de la population ;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
DE rendre hommage à madame Antoinette Scarano ;

RÉSOLU :

Qu'au nom de l'ensemble de la population, la Ville de Pointe-Claire souhaite exprimer leurs sincères condoléances au conjoint, Renato (Ronnie) Martorana, et à la famille d'Antoinette Scarano, décédée le 10 novembre dernier.

2021-073

ADOPTION – RÉOLUTION SOULIGNANT LE MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire souhaite reconnaître et promouvoir à juste titre la contribution des communautés noires à l'histoire et au développement économique, social et culturel sur son territoire;

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement

RÉSOLU :

DE déclarer le mois de février « Mois de l'histoire des Noirs » et souligner l'engagement d'une communauté dont la contribution favorise la solidarité et l'inclusion pour l'ensemble de la population de la Ville de Pointe-Claire ;

QUE le conseil municipal s'engage à former un comité interne composé de deux (2) membres du conseil municipal et d'un représentant du service de culture, sport, loisirs et développement communautaire, qui sera chargé de rencontrer les groupes et organismes communautaires de Pointe-Claire qui représentent et/ou font la promotion des intérêts des Noirs et autres communautés marginalisées, afin de mieux comprendre et valoriser l'application des grands principes d'égalité, de diversité et d'inclusion dans notre communauté.

2021-074

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2021

Il est proposé par monsieur le conseiller Webb,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2021.

2021-075

DÉPÔT – RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE CIRCULATION DU 19 JANVIER 2021

Les recommandations de la réunion du comité de circulation du 19 janvier 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2021-076

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 13 JANVIER 2021 DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL

Le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2021 du comité consultatif de Stewart Hall et les membres du conseil en prennent acte.

2021-077

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Madame Monic Landry :

- Le zonage de la forêt Fairview.

Madame Marieve Paradis :

- La forêt Fairview.

Monsieur Milan Kona-Mancini :

- La forêt Fairview ;
- La forêt à côté de la Plaza Pointe-Claire.

Monsieur Thomas Litchfield :

- Le zonage de la forêt Fairview.

Monsieur Rahul Basu :

- La forêt Fairview.

Madame Genny Gomes :

- La forêt Fairview ;
- Item 30.01.

Madame Priya Kelkar :

- La forêt Fairview.

Madame Geneviève Lussier :

- Montant du paiement des taxes payées collectivement par les citoyens ;
- Le zonage de la forêt Fairview.

Madame Marie-Christina Aon :

- La forêt Fairview ;
- La station du Réseau Express Métropolitain (REM).

Madame Susan Weaver :

- Item 10.06.

Madame Michele Dagenais :

- La forêt Fairview.

Madame Julie Tremblay :

- La forêt Fairview.

Madame Janet Rhodes, non citoyenne :

- Le zonage de la forêt Fairview.

Madame Irwin Rapoport, non citoyenne :

- La forêt Fairview.

Madame Sue Stacho, non citoyenne :

- La forêt Fairview ;
- Les espaces verts.

Monsieur Stephen Farrugia :

- Items 10.04, 10.05 et 30.01.

Monsieur Stéphane Licari :

- Item 10.04 ;
- Avis public publié le 27 janvier 2021.

Monsieur Normand Lapointe :

- Le déneigement des pistes cyclables ;
- Items 10.03 et 10.04.

Monsieur Eric Janukavicius :

- Items 10.04 et 10.05 – Forêt Fairview ;
- Item 20.05.

Monsieur Ray Coelho :

- Résolution et pétition : Fluoration de l'eau.

Monsieur David D'ariento :

- La forêt Delmar.

Madame Lianne Rhéaume :

- La forêt Delmar.

Monsieur Edison Alvarez :

- Projet de développement du 575, boulevard Saint-Jean.

Madame Joanne Robshaw :

- Projet de développement du 575, boulevard Saint-Jean.

Madame Antoinette Valente :

- Les fils électriques extérieurs installés par Vidéotron et Bell ;
- La surpopulation des écureuils.

Monsieur Roger Kahale :

- Les salles d'entraînement dans les immeubles privés.

Monsieur Eric Schultz :

- L'implication de la Ville dans les écoles de Pointe-Claire pour renseigner les élèves sur le recyclage ;
- Les activités estivales.

Monsieur Gabor Botka :

- Item 10.11.

Madame Christine Latreille :

- L'hibou dans le parc Terra-Cotta.

Monsieur Yvon Calbert :

- La vaccination des personnes de 65 ans et plus ;
- Le changement de direction de l'avenue Sainte-Anne.

Madame Linda De Witt :

- Projet de développement Aviva et le projet de développement de maisons de villes sur le terrain de l'ancien Bureau en Gros.

Monsieur Robert Nag, non citoyen :

- Projets d'asphaltage.

2021-078

APPEL – DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT L'APPROBATION DE LA DÉMOLITION ET LE REFUS DU PROGRAMME DE RÉUTILISATION DU SOL VISANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 99, AVENUE CEDAR.

CONSIDÉRANT la décision du comité de démolition (« le Comité ») du 16 décembre 2020 autorisant la démolition du bâtiment situé au 99, avenue Cedar et refusant le programme de réutilisation du sol dégagé ;

CONSIDÉRANT QU'un appel a été logé à l'encontre de cette décision ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil siégeant en appel peut rendre toute décision que le Comité aurait dû rendre, conformément à la législation provinciale et la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit analyser les impacts reliés à l'intégration du projet de réutilisation du sol dégagé proposé sur le milieu d'insertion ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil siégeant en appel peut rendre toute décision que le comité aurait dû rendre et ainsi imposer les conditions qu'il juge appropriées, en tenant compte du contexte spécifique des dossiers ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,

Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RESOLU :

DE CONFIRMER en partie la décision prise par le Comité le 16 décembre 2020, à l'égard de l'autorisation de la démolition du bâtiment ;

D'INFIRMER en partie la décision du Comité du 16 décembre 2020, à l'égard du refus du programme de réutilisation du sol dégagé ;

QU'en conséquence, D'APPROUVER le programme de réutilisation du sol dégagé présenté au Comité aux conditions suivantes :

- QU'un inventaire géo référencé des arbres soit réalisé sur l'ensemble de la propriété; une attention particulière devra être accordée aux arbres localisés dans les zones sensibles suivantes de la propriété :
 - Le versant sud de l'immeuble,
 - Les talus au nord-est et à l'est de la maison à être construite.
- QU'un bilan forestier décrivant les caractéristiques (essence, diamètre du tronc) et l'état (conditions physiologiques et / ou structurales) des arbres affectés par les différentes composantes du programme de réutilisation du sol dégagé proposé soit réalisé par un ingénieur forestier ;
- QUE le requérant démontre, à la satisfaction de la Ville, que les travaux d'aménagement et de construction proposés (mur de rétention, réseau de drainage, profil topographique et plan d'aménagement paysager) tiennent compte et prennent en considération les données forestières recueillies et que les plans soumis permettent d'optimiser la conservation des arbres et de la canopée sur l'ensemble de la propriété ;
- QUE le requérant s'engage à planter au moins douze (12) arbres en compensation des arbres matures qui seront nécessairement abattus lors des

travaux reliés à la construction de la résidence et à l'aménagement de l'entrée charretière ;

- QUE le requérant s'engage à aménager un écran végétal aux limites sud de son terrain permettant de créer une zone d'intimité avec l'immeuble adjacent ;
- QUE le requérant s'engage à mettre en œuvre les recommandations techniques formulées par le Service des travaux publics quant aux caractéristiques des arbres à planter (essence, diamètre) incluant ceux composant l'écran végétal de même que les méthodes et stratégie de protection et de conservation à mettre en œuvre ;
- QUE le requérant s'engage à soumettre des plans détaillés du drainage du site et à mettre en œuvre toutes les recommandations techniques formulées par la division ingénierie du service de Gestion du territoire de la Ville ;
- QUE les conditions ci-haut mentionnées doivent être satisfaites préalablement à l'émission de tous permis de construction et tous certificats d'autorisation liés à la mise en place du programme de réutilisation du sol dégagé lequel devra être en tout point conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

Il est entendu que le requérant sera réputé être en défaut de respecter l'article 12 du Règlement sur la démolition/déconstruction d'immeubles s'il ne se conforme pas aux conditions ci-haut mentionnées et ce, à la pleine satisfaction de la Ville dans un délai de six (6) mois à compter de la présente. Le cas échéant, l'autorisation de démolir contenue à la décision du Comité du 16 décembre 2020 sera considérée caduque.

2021-079

DÉPÔT – RAPPORT D'AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC CONCERNANT LE PROCESSUS ENCADRANT L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS, POUR LES MUNICIPALITÉS DE 10 000 À 99 999 HABITANTS

Le rapport d'audit de conformité de la Commission municipale du Québec concernant le processus encadrant l'adoption des règlements, pour les municipalités de 10 000 à 99 999 habitants est déposé et les membres du conseil en prennent acte.

2021-080

ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2928 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-2928 décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2021.

2021-081

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR CRÉER LA ZONE COMMERCIALE CB10 SUR LE BOULEVARD DES SOURCES, AU SUD DE LA FUTURE GARE DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)

Monsieur le conseiller Cousineau dépose un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour créer la zone commerciale Cb10 sur le boulevard des Sources, au sud de la future gare du Réseau Express Métropolitain (REM) ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2021-082

ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR CRÉER LA ZONE COMMERCIALE CB10 SUR LE BOULEVARD DES SOURCES, AU SUD DE LA FUTURE GARE DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN (REM)

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU : D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de la Ville de Pointe-Claire pour créer la zone commerciale Cb10 sur le boulevard des Sources, au sud de la future gare du Réseau Express Métropolitain (REM).

2021-083 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Monsieur le conseiller Cousineau dépose un projet de règlement concernant le comité consultatif sur l'environnement et le développement durable ;

Monsieur le conseiller Cousineau donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

2021-084 APPROBATION – PIIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à ses réunions du 1^{er} juin 2020, du 2 novembre 2020 et du 11 janvier 2021 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants :

Adresse	Projet d'aménagement	Garantie financière
18, avenue Claremont	Démolition et nouvelle construction	18 000 \$
47, avenue Brunet	Construction d'un portique	2 000 \$
57, avenue Waverley	Remplacement du matériau de parement existant	3 000 \$
6701, autoroute Transcanadienne	Agrandissement	10 524 \$
99, avenue Drayton	Nouvelle construction	8 000 \$

et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale,

D'indiquer que les requérants devront produire, avant la délivrance d'un permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

2021-085 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 54, AVENUE DRAYTON

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 54, avenue Drayton, une thermopompe située à 1,47m (4,8pi) de la limite de propriété longeant l'avenue Crewe, plutôt que la distance minimale requise de 4,57m (15pi).

2021-086 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 5977, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

RÉSOLU : D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 5977, autoroute Transcanadienne, l'installation d'une deuxième enseigne sur la façade du bâtiment, là où une seule enseigne est autorisée.

2021-087 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 110-118, BOULEVARD HYMUS

Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement

- RÉSOLU :** D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 110-118, boulevard Hymus :
- a) La construction d'un bâtiment résidentiel avec un neuvième étage partiel, plutôt que le nombre maximal autorisé de huit (8) étages ;
 - b) La construction de cinq (5) accès véhiculaires sur l'avenue Delmar, plutôt que le nombre maximal autorisé de deux (2) accès ;
 - c) L'utilisation de l'aluminium comme matériau de parement secondaire, lequel n'est pas un matériau autorisé sur les bâtiments d'usage résidentiel de classe C.

2021-088 RETRAIT ET REPORT – DÉROGATION MINEURE – 5, AVENUE WAVERLEY

Le sujet relatif à l'octroi d'une demande de dérogation mineure pour permettre au 5, avenue Waverley, un agrandissement avec une marge arrière de 6,77m (22,2pi) plutôt que la marge arrière minimale requise de 7,5m (24,6pi), est retiré de l'ordre du jour et est reporté à une séance ultérieure.

2021-089 OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 5001, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

- Il est proposé par monsieur le conseiller Cowan,
Appuyé par monsieur le conseiller Stork, et unanimement
- RÉSOLU :** D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 5001, autoroute Transcanadienne :
- a) Des quais de chargement et de déchargement dans la marge avant secondaire plutôt qu'en marge latérale ou arrière, tel qu'autorisé ;
 - b) Une aire d'entreposage extérieur en marge avant secondaire plutôt qu'en marge arrière ;
 - c) L'installation d'une clôture en marge avant secondaire là où ce n'est pas autorisé ;
 - d) L'installation d'une aire d'étalage extérieure de véhicules de 140 m² à l'intersection de l'avenue Tecumseh et de la voie de service de l'autoroute Transcanadienne, là où ce n'est pas autorisé.

2021-090 DÉPÔT – LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 8 JANVIER 2021 AU 27 JANVIER 2021 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 8 JANVIER 2021 AU 27 JANVIER 2021

La liste des amendements budgétaires pour la période du 8 janvier 2021 au 27 janvier 2021 et le registre des chèques pour la période du 8 janvier 2021 au 27 janvier 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2021-091 APPROPRIATION – SOMMES REQUISES POUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES BUDGÉTAIRES POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION EN 2021

- Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par Monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
- RÉSOLU :** D'approprier, à même le surplus du fonds général non autrement approprié, une somme totale de 630 000\$ pour la réalisation de différents projets en technologie de l'information ;
- D'affecter et répartir cette somme de 630 000 \$ à la réalisation des projets indiqués dans le tableau de la section « Description » du dossier décisionnel 21-138-15725 et ce, pour les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux ;
- D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à créer le poste budgétaire afférent à ces projets et à inscrire les montants indiqués au regroupement demander.

2021-092 APPROPRIATION – SOMMES REQUISES POUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES BUDGÉTAIRES POUR LES RÉSERVES ET LE FONDS PARCS ET TERRAINS DE JEUX POUR DIVERSES INTERVENTIONS EN 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par Monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'approprier, à même le surplus du fonds général non autrement approprié, une somme totale de 1 110 000 \$ pour la réalisation de différentes dépenses en immobilisations en 2021 ;

D'affecter et répartir cette somme de 1 110 000 \$ à la réalisation des projets indiqués à la rubrique « Appropriation du surplus (accumulé non affecté) » de la section « Description » du dossier décisionnel 21-315-15688 et ce, pour les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux ;

D'affecter et répartir, à même le fonds parcs et terrains de jeux, une somme totale de 200 000\$ pour la réalisation, en 2021, des projets indiqués à la rubrique « Avoir disponible - Fonds parcs et terrains de jeux' » de la section « Description » du dossier décisionnel 21-315-15688 et ce, pour les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux ;

D'autoriser le directeur du Service des services administratifs et trésorier à créer les postes budgétaires afférents à chacun de ces projets et à y inscrire les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux.

2021-093 FERMETURE DE COMPTES DE RÉSERVES ET FONDS DE ROULEMENT POUR DES PROJETS COMPLÉTÉS

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par Monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'autoriser le virement, en faveur du surplus non autrement approprié de la Ville, de certains montants totalisant la somme de 54 063 \$ qui sont indiqués à titre de « Soldes disponibles » sous la rubrique « Postes liés à des réserves » au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 21-134-15695 ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires afférents, tel qu'indiqué à ce même document ;

D'autoriser le virement, en faveur du fonds de roulement, de certains montants totalisant la somme de 67 \$ qui sont indiqués à titre de « Solde disponible » sous la rubrique « Postes liés à des projets financés par le fonds de roulement », mais qui demeurent excédentaires après la réalisation des projets, le tout tel qu'indiqué au document annexé en pièce jointe au dossier décisionnel 21-134-15695 ;

D'autoriser en conséquence la fermeture des postes budgétaires indiqués au fichier ci-joint.

2021-094 AUTORISATION – VILLE DE POINTE-CLAIRE À PRÉSENTER UNE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR L'AJOUT D'UNE TRAVERSE MULTIFONCTIONNELLE POUR PIÉTONS, CYCLISTES ET PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE, DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU VIADUC DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ENJAMBANT L'AUTOROUTE TRANSCANADIENNE, À L'INTERSECTION DU BOULEVARD SAINT-JEAN À POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par Monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement
D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à présenter une demande au Gouvernement du Québec pour l'ajout d'une traverse multifonctionnelle pour piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite, dans le cadre des travaux de réfection du viaduc du Ministère des transports du Québec enjambant l'autoroute Transcanadienne, à l'intersection du boulevard Saint-Jean à Pointe-Claire.

2021-095 ANNULATION DE LA RÉSOLUTION 2020-480 – AUTORISATION D'AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES – ENTRETIEN ET LES RÉPARATIONS DES VÉHICULES DE LA FLOTTE DU SERVICE DE L'ATELIER MÉCANIQUE

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU : D'annuler la résolution 2020-480 adoptée lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2020 visant à autoriser l'amendement budgétaire afin de poursuivre les entretiens et les réparations des véhicules de la flotte du service de l'atelier mécanique ;

D'autoriser les amendements budgétaires suivants afin de financer les dépenses réelles de l'année 2020 pour l'entretien et les réparations des véhicules de la flotte du service de l'atelier mécanique :

- 113 200 \$ du poste budgétaire 02-420-00-471 vers le 02-823-20-549 ;
- 47 000 \$ du poste budgétaire 02-823-20-631 vers le 02-823-20-549.

2021-096 AUTORISATION – SOUPER À DOMICILE ORGANISÉ AU PROFIT DE L'ORGANISME GRANDS FRÈRES GRANDES SŒURS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth, appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement D'autoriser monsieur le maire Belvedere ainsi que mesdames les conseillères Homan, Stainforth et Thorstad-Cullen et messieurs les conseillers Cousineau, Bissonnette, Webb, Stork et Cowan, à représenter la Ville lors du souper à domicile organisé au profit de l'organisme Grands Frères Grandes Sœurs de l'Ouest-de-l'Île, qui aura lieu le 14 février 2021 ;

D'autoriser le remboursement des dépenses encourus pour cette activité conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15746 émis le 28 janvier 2021.

2021-097 DÉPÔT – PÉTITION POUR METTRE FIN À LA FLUORATION DE L'EAU À POINTE-CLAIRE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL

La pétition pour mettre fin à la fluoration de l'eau à Pointe-Claire par la Ville de Montréal est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2021-098 ARRÊTÉ CONCERNANT LES RÈGLES PERMETTANT D'ÉTABLIR LE POTENTIEL FISCAL DES MUNICIPALITÉS LIÉES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL AUX FINS DE LA RÉPARTITION DES DÉPENSES D'AGGLOMÉRATION – POURSUITE DE LA VILLE DE BEACONSFIELD

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a publié le 4 décembre 2020 dans la Gazette officielle du Québec l'Arrêté concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (l'« Arrêté ») ;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a publié le 15 janvier 2021 dans la Gazette officielle du Québec un erratum afin de préciser à l'article 3 de l'Arrêté que le comité de travail sera composé de représentants de la Ville de Montréal et de l'Association des municipalités de banlieue, en vue de réviser les modalités de répartition des quotes-parts, notamment le calcul du potentiel fiscal ou toutes autres solutions pérennes, qui devra faire rapport à la ministre au plus tard le 31 août 2021 ;

ATTENDU que les Villes liées de l'Agglomération de Montréal, par le biais de l'Association des municipalités de banlieue, ont confirmé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation leur volonté de participer au comité de travail tel qu'édicté à l'arrêté ministériel ;

ATTENDU que la Ville de Beaconsfield a déposé une demande introductive d'instance en contrôle judiciaire en Cour supérieure le 15 janvier 2021 contre le procureur général du Québec et la Ville de Montréal ;

ATTENDU que l'ensemble des Villes liées a été inscrit à titre de mis en cause par la Ville de Beaconsfield ;

ATTENDU que le dépôt de cette démarche par la Ville de Beaconsfield soulève des enjeux pour les intérêts de la Ville de Pointe-Claire en matière de fiscalité d'agglomération ;

ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire entend s'assurer d'une défense pleine et entière dans le cadre de cette demande introductive d'instance en contrôle judiciaire ;

ATTENDU que la Ville de Pointe-Claire a adopté un règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement

RÉSOLU :

QUE Me Nicolas X. Cloutier, de la firme McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l, soit mandaté à cette fin ;

QUE ce mandat est nécessaire dans le cadre du recours devant la Cour supérieure dans lequel l'ensemble des Villes liées est mis en cause ;

QU'une somme ne dépassant pas 5 000 \$ soit réservée pour les dépenses requises à cette fin par chaque une des Villes liées ;

QUE la Cité de Dorval soit désignée afin d'être le point de chute pour le paiement des honoraires de la firme McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l. pour l'ensemble des villes prenantes à la démarche.

2021-099

APPROBATION – ACTE DE CESSION À INTERVENIR AVEC 7663609 CANADA INC. ET AUTORISER LE RETRAIT ET LA FERMETURE DU LOT 2 528 654 (LA « RUELLE ») DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'approuver acte de cession à intervenir avec 7663609 CANADA INC. et autoriser le retrait et la fermeture du lot 2 528 654 (la « ruelle ») du domaine public de la Ville, dans la mesure où la teneur de cet acte demeure substantiellement conforme au projet d'acte fourni au conseil préalablement ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer ledit acte, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire ;

D'autoriser le retrait et la fermeture du lot 2 528 654 du domaine public de la Ville de Pointe-Claire.

2021-100

RÉGULARISATION – DÉPENSES ENVERS LES FOURNISSEURS CONSTRUCTION DJL ET PAVAGES ROXBORO

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
DE régulariser les dépenses envers les fournisseurs CONSTRUCTION DJL et PAVAGES ROXBORO, pour la fourniture, sans livraison, d'asphalte chaude pour les travaux d'entretien des chaussées, pour un montant total de 95 916,12 \$, taxes incluses ;

QUE la régularisation des dépenses soit distribuée dans les postes budgétaires 02-320-00-625, 02-413-01-625 et 02-415-00-625.

2021-101

OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GRAPHISMES DES PUBLICATIONS MUNICIPALES 2021

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette,
Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels de graphismes des publications municipales 2021, à DUVAL DESIGN COMMUNICATION S.E.N.C., pour un montant total de 78 849,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres DP200015 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15709 émis le 25 janvier 2021.

2021-102 OCTROI D'UN CONTRAT – TRAVAUX DE PLANTATION ET D'ENTRETIEN HORTICOLE POUR L'ANNÉE 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour des travaux de plantation et d'entretien horticole pour l'année 2021, à 9042-0845 QUÉBEC INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 62 968,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP210004 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-72-481, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15741 émis le 28 janvier 2021.

2021-103 OCTROI D'UN CONTRAT – LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE, POUR LA PÉRIODE DU 10 FÉVRIER 2021 AU 15 AVRIL 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la location de camions pour le transport de la neige, pour la période du 10 février 2021 au 15 avril 2021, à LES ENTREPRISES KL MAINVILLE, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 158 435, 55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP210002 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-513, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15703 émis le 28 janvier 2021.

2021-104 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE DIAGNOSTIC DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DE MISE À JOUR DU PROGRAMME DE RINÇAGE UNIDIRECTIONNEL POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture de services professionnels pour le diagnostic du réseau d'aqueduc et de mise à jour du programme de rinçage unidirectionnel pour les années 2021, 2022 et 2023, plus les années 2024 et 2025 en option, à SIMO MANAGEMENT INC., pour un montant total de 370 898,59 \$, taxes incluses, et à AQUA DATA INC., pour un montant total de 29 318,63 \$, taxes incluses, qui ont fourni les plus basses soumissions conformes, et ce, conformément aux documents de l'appel d'offres TP200036 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-413-01-418, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15735 émis le 29 janvier 2021.

2021-105 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SIGNAUX DE PASSAGES POUR PIÉTONS, TYPE FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE (FRCR) POUR L'ANNÉE 2021

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de signaux de passages pour piétons, type feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) pour l'année 2021, à TRAFIC INNOVATION INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 75 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres TP200067 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-20-005, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15745 émis le 28 janvier 2021.

2021-106 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – REMPLACEMENT D'UN ABRI POUR CANOËS AU CLUB DE CANOËS DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec MÉTIER PLUS, pour le remplacement d'un abri pour canoës au club de canoës de la Ville, pour un montant total de 7 113,50 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 68 050,25 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-417-12-851, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15718 émis le 27 janvier 2021.

2021-107

APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RECONSTRUCTION DU CHALET BAIE-DE-VALOIS (ANCIENNEMENT APPELÉ CHALET GRANDE-ANSE)

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement D'approuver des modifications au contrat intervenu avec GROUPE PICHÉ CONSTRUCTION INC., pour la reconstruction du Chalet Baie-de-Valois (anciennement appelé Chalet Grande-Anse), pour un montant total de 21 238,75 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant de 4 318 026,06 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-420-02-915, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15696 émis le 25 janvier 2021.

2021-108

APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CAPTATION ET LA NUMÉRISATION EN TROIS DIMENSIONS (3D) GÉO-RÉFÉRENCÉES DES 200 KILOMÈTRES DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver une modification au contrat intervenu avec GEOLOCATION – JAKARTA, pour la fourniture de services professionnels pour la captation et la numérisation en trois dimensions (3D) géo-référencées des 200 kilomètres du réseau routier de la Ville, pour un montant total de 13 293,13 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 227 817,62 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-32-896, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-15691 émis le 25 janvier 2021.

2021-109

CONTRACT – ANNÉE D'OPTION – RECONSTRUCTION DES SURFACES EN PAVÉ-UNI

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement DE se prévaloir de l'année d'option prévue au contrat intervenu avec MARIO C & FILS, pour la reconstruction des surfaces en pavé-uni, pour un montant total de 22 456,05 \$, taxes incluses ; et

D'autoriser une modification au contrat pour un montant total de 9 794,44 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 99 618,64 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 20-15625 émis le 28 janvier 2021.

2021-110

APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE RÉDACTIONS POUR L'ANNÉE 2021, PLUS L'ANNÉE 2022 EN OPTION

RÉSOLU :

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels de rédactions pour l'année 2021, plus l'année 2022 en option, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 21-150-15757.

2021-111 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2021

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de février 2021, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2021-112 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 9 FÉVRIER 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Webb, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 9 février 2021, telle que signée par M. Robert-F. Weemaes, directeur général.

2021-113 PROCLAMATION – SEMAINE DU 15 AU 19 FÉVRIER 2021 COMME ÉTANT LA SEMAINE DES « JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE À POINTE-CLAIRE »

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
DE proclamer la semaine du 15 au 19 février 2021 comme étant celle des « Journées de la persévérance scolaire à Pointe-Claire » ;

D'exprimer unanimement et publiquement la solidarité et le soutien envers les jeunes et envers tout.e.s les intervenant.e.s du réseau de l'éducation ;

D'appuyer la campagne des « Journées de la persévérance scolaire (JPS) 2021 » sur le thème « Un moment pour eux » et d'inviter les élu.e.s à y participer.

2021-114 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
DE lever la séance à 17 h 50.

John Belvedere, Maire

Me Caroline Thibault, Greffière